



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

31 - ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX ET DU CCAS DE LA VILLE D'OLORON STE-MARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le Code du travail, notamment les dispositions relatives aux règles applicables dans les collectivités territoriales ;

Vu le statut de la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de règlement intérieur des services municipaux et du CCAS ci-annexé ;

Considérant la nécessité d'encadrer le fonctionnement interne des services communaux afin d'assurer le bon ordre, le respect des obligations professionnelles, la sécurité et la qualité du service public ;

Considérant que le règlement intérieur fixe les dispositions applicables au personnel communal et au personnel du CCAS concernant l'organisation du temps de travail, les règles de vie dans la collectivité, les droits et obligations des agents publics, la santé, la sécurité, la prévention, la discipline ;

Après en avoir délibéré,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** Le règlement intérieur des services municipaux et du CCAS annexé à la présente délibération,

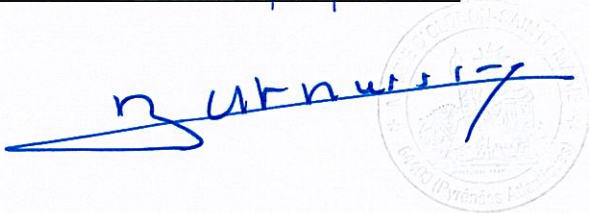
- **DIT** que le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des agents municipaux et du CCAS à compter du 15 décembre 2025,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ce règlement à l'ensemble du personnel, d'en assurer la diffusion et l'affichage conformément aux règles en vigueur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

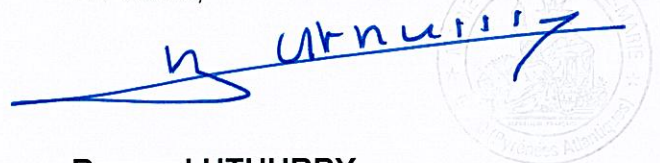
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



A blue ink signature of Bernard Uthurry, written over a circular official stamp of the Commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Le Maire,



A blue ink signature of Bernard Uthurry, written over a circular official stamp of the Commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Bernard UTHURRY